

Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : <i>17/09/2019</i>	Séance du jeudi 12 septembre 2019 qui s'est déroulée à Grand Besançon Métropole - La City - Salle 101	Visé par : La Chef du service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF 
--	--	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 17 décembre 2018, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 12/09/2019 à 18h00 à la salle du 1^{er} étage de GBM à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 14/06/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau:

- nomme Monsieur Gabriel BAULIEU comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 14/06/19.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

R.1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Septembre 2019)

Mme K. ROCHDI, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par GRAND BESANCON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND BESANCON et OFFICE PUBLIC D'HLM DU DEPARTEMENT DU DOUBS HABITAT 25 pour un montant total de 1 725 124,50 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

R.1.1.2 - Pertes sur créances irrécouvrables

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les admissions en non-valeur et abandons de créances de :

- 41 987,47 € TTC au titre du Budget Principal,
- 66 659,87 € TTC (soit 60 599,89 € HT) au titre du Budget Déchets,
- 403,40 € TTC au titre du Budget Conservatoire,
- 2 520,60 TTC (soit 2 375,13 € HT) au titre du Budget Eau,
- 2 212,68 € TTC (soit 2 011,21 € HT) au titre du Budget Assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

R.1.1.3 - Maintenance des systèmes d'alimentation électriques sans interruption (ASI) de types onduleurs dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole - Constitution du groupement de commandes - Autorisation de signature de la convention constitutive

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes,
- autorise M. le Président à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

R.1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Direction des Systèmes d'Information, Conservatoire à Rayonnement Régional, SYBERT, Département Eau et Assainissement, Direction Grands Travaux, Département des Mobilités)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'agents contractuels sur les postes de :
 - un chargé d'opérations Numairie – Ordiclasse – Administrateur Système et réseau au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - un régisseur général au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - un technicien dessinateur bâtiment au sein du Département Architecture et Bâtiments à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - un animateur - forgeron numérique au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - deux techniciens travaux au sein du Département Eau et Assainissement à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

R.1.2.5 - Evolution d'un poste d'agent technique polyvalent et d'un poste de technicien auprès du Département Architecture et Bâtiments

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- l'évolution d'un poste d'agent technique polyvalent (relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques) en poste de technicien spécialisé (relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux) au sein du Département Architecture et Bâtiments (Direction Architecture) ;
- l'évolution d'un poste de technicien (relevant du cadre d'emploi des techniciens) en poste de cadre-expert (relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux) au sein du Département Architecture et Bâtiments (Direction Architecture) ;
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

R.3.1 - Initiative Doubs – Soutien financier du Grand Besançon 2019

MM. A. BLESSEMAILLE(2) et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à Initiative Doubs Territoire de Belfort pour un montant total de 15 000 € au titre de l'activité 2019.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

R.3.2 - Association ADIE - Soutien financier de Grand Besançon Métropole 2019

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'ADIE pour un montant de 10 000 € au titre de l'activité 2019.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

R.3.3 - Participation du Grand Besançon au SIMI 2019 et au Sommet du Luxe 2020 par bons de commande à l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche Comté

M. A. BLESSEMAILLE(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation de Grand Besançon Métropole au salon du SIMI 2019 (Salon de l'immobilier d'entreprise) sur la base d'un bon de commande de l'AER BFC à hauteur de 22 000 €,
- se prononce favorablement sur la participation de Grand Besançon Métropole au Sommet du luxe 2020 sur la base d'un bon de commande de l'AER BFC à hauteur de 15 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

R.3.4 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat

MM. T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons,
- autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

R.3.5 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2019

MM. M. FELT et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 6 000€ au Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne et Franche-Comté,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

R.3.6 - Enseignement supérieur et Recherche Subvention UFC - Guides étudiants

MM. JL. FOUSSERET, A. POULIN(2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000€ pour la réalisation des guides étudiants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

R.3.7 - Enseignement supérieur et Recherche Subventions UFC - Manifestations scientifiques

MM. JL. FOUSSERET, A. POULIN(2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces deux subventions à l'Université de Franche-Comté (Service Sciences, art et culture) :

- 1 000 € pour l'organisation de la « Nuit européenne des chercheur.e.s » du 27 septembre 2019 et,
- 4 000 € pour l'organisation de la Fête de la science du 10 au 13 octobre 2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

R.3.8 - Enseignement supérieur - Subvention Association BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) - Rentrée étudiante 2019

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à la BAF, à hauteur de 2 000 €, pour l'organisation de la soirée « Bienvenue aux étudiants » du jeudi 19 septembre 2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

R.5.2 - Convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en œuvre du NPRU de Planoise (missions d'architecte en chef, de maîtrises d'œuvre et autres études) entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et AKTYA

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et AKTYA pour les missions inscrites dans la convention,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

R.7.1 - Attribution de subvention aux clubs sportifs de haut niveau dans les disciplines individuelles
A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 5 subventions d'un montant total de 15 000€ dans le cadre du soutien aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison 2019/2020 :

- o 5 000€ au CLUB PUGILISTIQUE BISONTIN
- o 2 500€ au CLUB SAUVEGARDE DE BESANCON
- o 2 500€ à l'AMICALE CYCLISTE BISONTINE
- o 2 500€ à la SOCIETE DE TIR DE BESANCON
- o 2 500€ à DOUBS SUD ATHLETISME

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

R.7.2 - Festival Grandes Heures Nature : attribution de subvention à des associations sportives
A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 9 subventions d'un montant total de 5 500€ dans le cadre du budget « Grandes Heures Nature » :

- 1 000€ à l'Amicale Cycliste Bisontine ;
- 500€ à l'ASPTT Besançon ;
- 500€ à Besançon Cyclo Randonnée ;
- 1 000€ à l'ASTB ;
- 500€ au DSA ;
- 500€ à Balise 25 ;
- 500€ au Besançon Triathlon ;
- 500€ au SNB Canoé Kayak ;
- 500€ à Entre-Temps.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

R.7.3 - Subvention exceptionnelle au club issu de la fusion Doubs et Loue et ASBO dans le cadre des mesures compensatoires au projet d'Osselle

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'US Doubs Sud de 80% des dépenses HT plafonnées à 15 000 €, soit une subvention de 12 000 € maximum, au titre de mesures compensatoires du projet de la base d'Osselle.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Bureau

Séance du Jeudi 12 Septembre 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - La City 4 Rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h10.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

Étaient absents :

M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, E. MAILLOT, J. KRIEGER, Y. DELARUE, C. LIME, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, P. DUCHEZEAU, A. BLESSEMAILLE, M. DONEY, A. POULIN, M. LOYAT

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 12 septembre 2019

Salle Robert SCHWINT – La City - Besançon

ORDRE DU JOUR

<u>1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL</u>	12
<u>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</u>	12
<u>Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation de procès-verbal de la séance de Bureau du 14/06/19</u>	12
<u>Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes</u>	12
<u>Finances</u>	12
<u>Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2019)</u>	12
<u>Rapport n°1.1.2 - Pertes sur créances irrécouvrables</u>	12
<u>Rapport n°1.1.3 - Maintenance des systèmes d'alimentation électriques sans interruption (ASI) de types onduleurs dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole - Constitution du groupement de commandes - Autorisation de signature de la convention constitutive</u>	12
<u>Ressources humaines</u>	13
<u>Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Département Architecture et Bâtiments, Direction des Systèmes d'Information, Conservatoire à Rayonnement Régional, SYBERT, Département Eau et Assainissement, Direction Grands Travaux, Département des Mobilités)</u>	13
<u>Rapport n°1.2.2 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création de postes</u>	14
<u>Rapport n°1.2.3 - Évolution de deux postes de chefs d'équipes en postes de chefs de secteurs auprès de la Direction du SYBERT</u>	14
<u>Rapport n°1.2.4 - Réévaluation de la rémunération des agents en CDI</u>	14
<u>Rapport n°1.2.5 - Évolution d'un poste d'agent technique polyvalent et d'un poste de technicien auprès du Département Architecture et Bâtiments</u>	14
<u>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</u>	14
<u>Rapport n°3.1 - Initiative Doubs – Soutien financier du Grand Besançon 2019</u>	14
<u>Rapport n°3.2 - Association ADIE - Soutien financier de Grand Besançon Métropole 2019</u>	15
<u>Rapport n°3.3 - Participation de Grand Besançon Métropole au SIMI 2019 et au Sommet du Luxe 2020 par bons de commande à l'Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté</u>	15
<u>Rapport n°3.4 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat</u>	15
<u>Rapport n°3.5 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2019</u>	15
<u>Rapport n°3.6 - Enseignement supérieur et Recherche Subvention UFC - Guides étudiants</u>	15
<u>Rapport n°3.7 - Enseignement supérieur et Recherche Subventions UFC - Manifestations scientifiques</u>	15
<u>Rapport n°3.8 - Enseignement supérieur - Subvention Association BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) - Rentrée étudiante 2019</u>	15
<u>Rapport n°3.9 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2019</u>	15
<u>Rapport n°3.10 - ZAC des Marnières - Convention de participation d'urbanisme</u>	15

<u>Commission n°04 : Développement durable</u>	15
<u>Rapport n°4.1 - Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » - Attribution de subvention à l'association Récidev</u>	15
<u>Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage</u>	16
<u>Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Pouilley-les-Vignes et Chauenne</u>	16
<u>Rapport n°5.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre du NPRU de Planoise (missions d'architecte en chef, de maîtrises d'œuvre et autres études) entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat et AKTYA</u>	16
<u>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique</u>	16
<u>Rapport n°7.1 - Attribution de subvention aux clubs sportifs de haut niveau dans les disciplines individuelles</u>	16
<u>Rapport n°7.2 - Festival Grandes Heures Nature : attribution de subvention à des associations sportives</u>	16
<u>Rapport n°7.3 - Subvention exceptionnelle au club issu de la fusion Doubs et Loue et ASBO dans le cadre des mesures compensatoires au projet d'Osselle</u>	16

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Bureau Séance du jeudi 12 septembre 2019

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Grand Besançon Métropole, en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h10.

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation de procès-verbal de la séance de Bureau du 14/06/19

M. LE PRÉSIDENT.- Nous démarrons. Nous avons un ordre du jour assez important. Gaby, nous démarrons. Je te désigne comme secrétaire de séance.

Les pouvoirs : Robert STEPOURJINE à Fabrice TAILLARD, Elsa MAILLOT à Pascal DUCHEZEAU, Jacques KRIEGER à Alain BLESSEMAILLE, Yoran DELARUE à Martine DONEY et Marie ZEHAF à Michel LOYAT.

Jean-Paul MICHAUD, Alain LORIGUET, Emmanuel DUMONT et Pascal ROUTHIER sont excusés. C'est bon. Nous passons au rapport n°1.1.1.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2019)

M. BAULIEU.- Pas de remarques ? Pas d'abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.1.2 - Pertes sur créances irrécouvrables

M. BAULIEU.- Pas de questions ? Pas d'abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.1.3 - Maintenance des systèmes d'alimentation électriques sans interruption (ASI) de types onduleurs dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole -
Constitution du groupement de commandes -
Autorisation de signature de la convention constitutive

M. BAULIEU.- S'agissant du rapport n°1.1.3, s'il n'y a pas de question, nous le passons également.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement
(Département Architecture et Bâtiments, Direction des Systèmes d'Information,
Conservatoire à Rayonnement Régional, SYBERT,
Département Eau et Assainissement, Direction Grands Travaux,
Département des Mobilités)

M. BAULIEU.- Pour le rapport n°1.2.1, je vais peut-être demander à Jean-René. Il y a plusieurs rapports sur les questions d'emploi en volet décisionnel et il y en a également un en volet préparatoire. C'est pour que vous l'ayez en tête. Nous ne nous arrêtons pas sauf si vous avez des questions sur lesquelles Jean-René DESCARREGA apportera des précisions. Ce rapport concerne des contractuels sur des emplois vacants, dont vous avez la liste. Il s'agit de les remplacer.

Il y a quatre calibrages de poste au Département Architecture et Bâtiments, également au SYBERT. Il y a :

- une création d'emploi temporaire d'ingénieur au Département Architecture et Bâtiments pour les opérations de type II du Campus de la Bouloie,
- quatre créations d'emplois permanents à la Direction Foncier Topographie.

Si vous lisez le rapport, vous verrez qu'il y a des évolutions dans ce que nous devons assurer en termes de prestations.

Nous avons la nécessité de produire les éléments nécessaires, d'être mieux armés. Pour la Direction Grands Travaux, nous avons la création d'un poste de technicien, création motivée par le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine. Pour Grandes Heures Natures, nous avons la création d'un poste de coordinateur du festival. Nous créons le poste par mise à disposition. La création du poste de secrétaire général du pôle Culture est également liée à une évolution des activités de répartition des tâches.

Enfin, nous avons la réévaluation de la rémunération des agents en CDI. Vous savez que tous les trois ans, nous devons procéder à la révision de leur rémunération.

Pour que nous ayons cette vue d'ensemble, lorsque ce sera fait, dans le volet préparatoire, il y a également un rapport sur la création de trois emplois non permanents à la Direction des Grands Travaux pour les opérations de maîtrise d'œuvre du Campus de La Bouloie. Vous savez qu'aujourd'hui, il y a deux maîtrises d'ouvrage, un ingénieur pour les opérations et deux techniciens. D'ailleurs, ce serait bien que nous ayons une vue globale des choses. De mémoire, nous avons dû en créer. Nous devons donc avoir un jour un petit récapitulatif pour que chacun puisse suivre.

Je voulais vous faire une présentation groupée des rapports touchant aux emplois sur les différentes caractéristiques. S'il y a des questions, c'est le moment de les poser. Le Directeur des Ressources Humaines pourra vous apporter des précisions autant que nécessaire. Il est vrai que la dispersion peut parfois amener à nous poser des questions en disant : « de quoi parlons-nous ? »

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons une diapositive. Si elle pouvait être ajoutée tout de suite, ce serait mieux. C'est pour vous indiquer qu'il y a un Bureau-Débats supplémentaire programmé le 23 septembre prochain entre midi et 13 h45 ici. Il y aura trois sujets à l'ordre du jour. Pouvez-vous les présenter, Pascal ?

M. DEMILLIER.- Il y aura en particulier la question du nombre d'élus par secteur dans la prochaine gouvernance. S'agissant des deux autres sujets, nous aurons le bilan des actions du Grand Besançon et le rattachement sur les différentes aides économiques de Grand Besançon Métropole.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est surtout le point sur le Bureau qui est important. Nous devons le traiter rapidement pour pouvoir faire passer le point dans les instances.

M. BAULIEU.- Nous avons évoqué un Bureau-Débats, mais sans totalement conclure, puisqu'il y avait eu des propositions. C'est donc l'objet précisément d'y revenir et de conclure.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous revenons aux rapports. Vas-y, Gaby.

M. BAULIEU.- Sur les rapports sur ce sujet, nous en sommes au rapport n°1.2.5. Nous avons présenté de manière résumée l'ensemble des rapports n°1.2.1 à 1.2.5, de même qu'un rapport préparatoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. PRALON.- J'ai simplement une question, dont la réponse va m'être communiquée. Sur le poste concernant Grandes Heures Natures, des candidats avaient déjà travaillé sur le projet pour la première édition. Ce sont de bons candidats qui avaient fait leurs preuves. Apparemment, pour des raisons purement administratives et de statut, si j'ai bien compris, la candidature d'un des candidats, qui semblait avoir été retenue dans un premier temps, n'a pu être entérinée, « because » statut de la fonction publique territoriale affiliée sportive, il ne pourrait pas y avoir de transfert sur la filière administrative.

M. LE PRÉSIDENT.- C'était un bon candidat. Nous étions d'accord pour l'embaucher, mais je pense que cela a été refusé.

M. DESCARREGA.- En réalité, il appartient à la filière sportive. Il lui avait été proposé de réévaluer son régime indemnitaire pour qu'il soit exactement rémunéré de la même manière qu'un cadre de la filière administrative. Néanmoins, il a refusé.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc lui qui a refusé. Il voulait changer de filière, mais ce n'était pas possible. D'après ce que l'on m'a dit, le service lui a proposé le poste avec une rémunération équivalente s'il avait changé de filière.

M PRALON.- Je ne crois pas qu'une question de rémunération était en cause. Si j'ai bien compris, c'était le changement de filière, ce que j'ai connu par ailleurs dans d'autres collectivités et qui se pratiquait couramment. Mais je crois qu'ici, ce n'est pas la règle, ce que je peux comprendre.

M. DESCARREGA.- Nous avons des règles prévoyant la possibilité d'un détachement dans une autre filière lorsque les missions sont en complète discordance avec le cadre d'emploi de l'agent. Or dans ce cas, les missions n'étaient pas complètement aberrantes par rapport à une filière sportive. Je le lui ai dit.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le connais très bien. C'est effectivement un bon candidat. Tu m'avais alerté, j'avais appelé Jean-René DESCARREGA. Il m'avait expliqué que ce changement de filière n'était pas possible. Cela étant, je ne gère pas cela dans les détails. Nous passons au point suivant.

Rapport n°1.2.2 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création de postes

M. BAULIEU.- *Pas de questions ? Pas d'abstention. C'est adopté.*

Rapport n°1.2.3 - Évolution de deux postes de chefs d'équipes en postes de chefs de secteurs auprès de la Direction du SYBERT

M. BAULIEU.- *Pas de questions ? Pas d'abstention. C'est adopté.*

Rapport n°1.2.4 - Réévaluation de la rémunération des agents en CDI

M. BAULIEU.- *Pas de questions ? Pas d'abstention. C'est adopté.*

Rapport n°1.2.5 - Évolution d'un poste d'agent technique polyvalent et d'un poste de technicien auprès du Département Architecture et Bâtiments

M. BAULIEU.- *Pas de questions ? Pas d'abstention. C'est adopté.*

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Initiative Doubs – Soutien financier du Grand Besançon 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce point, c'est Dominique SCHAUSS, mais il n'y a pas de débat. C'est validé.

Rapport n°3.2 - Association ADIE - Soutien financier de Grand Besançon Métropole 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce point, c'est Alain BLESSEMAILLE, mais il n'y a pas de débat non plus. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, c'est validé.

Rapport n°3.3 - Participation de Grand Besançon Métropole
au SIMI 2019 et au Sommet du Luxe 2020 par bons de commande
à l'Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Dominique ? Il n'y a pas de question. C'est validé.

Rapport n°3.4 - Animations commerciales et artisanales -
Attribution de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de débat. S'il y a des questions, nous y répondrons. Il est donc validé.

Rapport n°3.5 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté -
Subvention 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de débat. Je ne participe pas au vote. Il est approuvé.

Rapport n°3.6 - Enseignement supérieur et Recherche Subvention UFC - Guides étudiants

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de question. Il est approuvé.

Rapport n°3.7 - Enseignement supérieur et Recherche Subventions UFC -
Manifestations scientifiques

M. LE PRÉSIDENT.- C'est Marcel FELT. Il n'y a pas de débat. Ce rapport est approuvé.

Rapport n°3.8 - Enseignement supérieur -
Subvention Association BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) -
Rentrée étudiante 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de débat. Ce rapport est validé.

Rapport n°3.9 - Actions recherche et innovation -
Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Dominique SCHAUSS ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.10 - ZAC des Marnières - Convention de participation d'urbanisme

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de question, c'est adopté, et nous passons au rapport suivant.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » -
Attribution de subvention à l'association Récidév

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'accèsion à la propriété -
Labellisations à Pouilley-les-Vignes et Chauenne

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°5.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes
pour la mise en œuvre du NPRU de Planoise
(missions d'architecte en chef, de maîtrises d'œuvre et autres études)
entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon,
Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat et AKTYA

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de question à poser à Karima ROCHDI, c'est adopté.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Attribution de subvention aux clubs sportifs de haut niveau
dans les disciplines individuelles

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Jean-Yves ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.2 - Festival Grandes Heures Nature :
attribution de subvention à des associations sportives

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de question, c'est adopté.

Rapport n°7.3 - Subvention exceptionnelle au club issu de la fusion Doubs et Loue et ASBO
dans le cadre des mesures compensatoires au projet d'Osselle

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Yves PRALON, tu peux présenter.

M. PRALON.- Je vais rester très concis sur ce dossier. Vous savez que dans le cadre de l'aménagement de la plage d'Osselle, le club de football de la localité, qui est à cheval sur Byans-sur-Doubs et Osselle, ne pouvait plus pratiquer, les travaux nécessitant de s'octroyer le terrain pour le développement de cette plage d'Osselle. Ce club était à l'agonie. Nous avons cherché des solutions, mais certaines pouvaient être très onéreuses et dépasser la centaine de milliers d'euros pour reconstruire un stade. Nous avons réussi en fin de course à trouver un accord avec ce club s'il fusionne avec d'autres clubs.

Nous avons donc trouvé une solution pour qu'ils puissent fusionner. Cela a été entériné par la ligue de football de Franche-Comté. Ils ont demandé à ce que, du fait de cette fusion, nous puissions procéder à quelques aménagements sur les différents terrains pour qu'ils puissent pratiquer leur sport. Cela concerne quelques achats de filets, une main courante, des buts, quelques engazonnements pour une somme de 12 000 €, ce qui est bien loin de ce que peut coûter la réfection d'un terrain de football pour le club. C'est vraiment à titre exceptionnel.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté. Nous passons maintenant au volet préparatoire.

Puis le Bureau s'est poursuivi et a examiné les rapports qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

La séance est levée.